

Synthèse de la question n°12 du « grand débat »

L'école n'a pas le monopole de l'éducation des enfants.

De plus, personne n'a les clés pour entrer dans la société : il n'en demeure pas moins que la réussite humaine et sociale est étroitement liée à la réussite scolaire. L'école est plus que jamais au cœur des enjeux sociaux .

Le domaine de l'école est l'instruction, mais en amont de toute instruction, il y a l'éducation.

L'instruction est d'abord le domaine des enseignants. L'éducation est un domaine partagé entre plusieurs partenaires.

La famille éduque, mais dans la sphère privée. Le domaine de l'école est la sphère sociale, puisque l'élève doit intégrer un certain nombre de règles et de valeurs dans la classe (prise de parole, politesse...), dans l'école (respect des personnes, du matériel...).

L'objectif de tous ces co-éducateurs est néanmoins le même : la construction d'un individu apte à vivre en société.

Cependant, il importe de redéfinir les rôles de chacun : école, famille et partenaires extérieurs.

Il est nécessaire que le discours tenu à l'enfant par tous ces acteurs soit identique et cohérent, mais il importe, pour l'enfant, que le domaine d'action de chacun soit clairement défini.

Le constat est somme toute positif, puisque les valeurs de l'école sont des valeurs partagées par l'ensemble des personnes concernées par l'éducation des enfants (familles, associations...). Néanmoins, il faut que tous les acteurs concernés par ce partenariat trouvent le temps de se rencontrer. Comment faire coïncider le temps scolaire et le temps périscolaire, qui par définition a lieu hors de l'école.

Le temps est bien l'obstacle majeur à surmonter si l'on veut faire travailler ensemble tous les responsables de l'éducation des enfants.

Le temps est également nécessaire pour communiquer, et parler de l'école. Il est indispensable de valoriser la réussite de l'élève. L'école ne doit pas uniquement rencontrer les acteurs du partenariat pour faire le constat de problèmes ou d'échecs. Il faut également parler de ce qui fonctionne ; et à ce titre, les médias doivent cesser d'utiliser systématiquement raccourcis et clichés pour parler de l'école.

Autre temps indispensable, celui qu'il est urgent de consacrer à la formation initiale et continue des enseignants, afin qu'ils apprennent à travailler avec leurs partenaires extérieurs.

Il s'agit enfin d'institutionnaliser et de contractualiser des temps de rencontre avec les partenaires extérieurs, pour enfin sortir de l'urgence du travail à court terme.

Question n° 13 :

Comment prendre en charge les élèves en grande difficulté ?

Comment faire le dépistage des élèves en grande difficulté ?

On commence par constater que les effectifs des élèves en grande difficulté sont stables (S.E.G.P.A.) mais que celle-ci concerne des élèves de plus en plus jeunes d'où la nécessité d'effectuer un dépistage dès la maternelle notamment en ce qui concerne les troubles du comportement et les troubles du langage. Ce dépistage est effectué principalement par des psychologues scolaires et par des instituteurs (45 % seulement des cas difficiles sont signalés par les instituteurs).

La question est de savoir pourquoi l'élève n'est pas dans une dynamique d'apprendre. S'agit-il d'un problème de motivation, de capacité, de disponibilité ? On peut souvent parler de causes multifactorielles. Il est nécessaire, dès le départ de cette réflexion d'y intégrer la famille.

D'une manière générale, on note une insuffisance des moyens : un seul médecin scolaire est amené à s'occuper d'environ 10.000 élèves !

On remarque qu'il est difficile d'établir une typologie des élèves en grande difficulté :

- il est nécessaire de constituer des équipes éducatives pluridisciplinaires permanentes comprenant médecins scolaires, psychologues et enseignants et capables d'assurer un suivi tout au long de l'année scolaire.

Les partenaires sont là, mais on constate qu'il existe entre eux un certain cloisonnement en particulier par la difficulté qu'il y a à organiser des réunions régulières et fréquentes. On remarque une fois de plus qu'il est indispensable de travailler avec les familles.

Il s'agit s'assurer une prise en charge cohérente autour de la construction d'un projet pendant 4-5 ans. Cette prise en charge est le plus souvent suffisante quand elle est assidûment suivie. Tout dépend des moyens qui sont donnés au partenariat. On remarque notamment qu'il est difficile pour les éducateurs qui ont leur mission propre, d'intégrer les problèmes de la scolarité. Par ailleurs, les conseils de classe, les conseils d'enseignement sont souvent incapables de connaître l'origine des difficultés ; en ont-ils la compétence ? Les problèmes ne sont pas strictement pédagogiques. L'enfant est trop souvent l'unique point de mire. Le travail est à faire « en amont » avec les parents.

En ce qui concerne l'orientation en S.E.G.P.A., on constate qu'elle est souvent mal vécue par les parents qui la refusent souvent même face aux propositions motivées de la C.C.S.D. et de la C.D.E.S. Ce qui est redouté est essentiellement l'aspect définitif de l'orientation en S.E.G.P.A.

Il est nécessaire de renforcer les passerelles vers l'enseignement professionnel et d'une manière générale de trouver une plus grande souplesse. Il faut que l'enseignement en S.E.G.P.A. prépare mieux les élèves à s'adapter aux exigences du lycée professionnel ou de l'apprentissage.

En ce qui concerne la formation des enseignants, on note une insuffisance des effectifs en instituteurs spécialisés. Il faut aussi que l'ensemble des enseignants soit formé à la prise en charge des élèves en difficulté. Tous seront amenés un jour ou l'autre à y être confrontés. Les problèmes de comportement de certains élèves affectent l'ensemble du groupe classe. Il est envisagé d'ouvrir une classe vide pour la prise en charge des élèves exclus.

On remarque par ailleurs que l'école est sans impact sur un certain nombre d'élèves dont les difficultés proviennent de l'influence de la famille ou du quartier (problèmes des « ghettos urbains »).

Question 15

ce cliché. La violence à l'école est le plus souvent importée de l'extérieur.

En revanche, l'école est le lieu où les phénomènes de violence subis par les élèves peuvent être repérés et signalés.

Si à l'extérieur de l'école la loi est l'instrument fondateur de la justice, dans son enceinte, le règlement intérieur est un outil éducatif permettant de gérer en commun les conflits et a Il n'existe pas une forme de violence propre à l'école. Les médias doivent cesser de véhiculer fortiori les phénomènes de violence. La transparence et la cohérence de la règle en vigueur dans l'école permettent à chacun, adultes et enfants, de la comprendre, de l'intérioriser et de la respecter, de sorte que la sanction est individualisée et comprise.

Il faut néanmoins que la communauté éducative définisse un minimum d'exigences communes quant au respect des règles à l'intérieur d'un établissement, et dans son environnement (quartier, Zep...). Les parents doivent être confortés dans leur rôle d'autorité et de garants du respect des règles.

Cependant, l'institution scolaire n'a ni les capacités, ni la mission de traiter la violence sous toutes ses formes, d'où la nécessité d'un travail en partenariat avec des personnes en marge du pédagogique (relation école-police-justice). Ce travail nécessite du temps et des moyens.

Chacun doit avoir la volonté de travailler avec ses partenaires, et jouer la transparence. Seul ce travail permet que les discours et les actions à l'égard des individus soient cohérents.

Le travail en amont, le dépistage, doit être renforcé par le travail d'équipe au sein des établissements, avec le conseillers d'orientation psychologues, les médecins scolaires, les infirmières et les assistantes sociales.

Le recours à la loi comme fondement de l'autorité est nécessaire. Certes, la loi sanctionne, mais la loi protège également ; des rigidités institutionnelles peuvent entraver le partenariat, fondé sur des volontés individuelles, de la justice et de l'école. Ce partenariat, source de richesses pour les institutions, permet de développer et d'affiner des réponses adaptées aux individus.

Le recours au partenariat est également important pour soutenir et aider les enseignants, qui ne sont pas formés à la gestion des phénomènes d'agressivité et de violence chez les enfants et les adolescents. La formation des enseignants est souvent trop théorique, et ne permet pas de gérer la violence en classe.

Certaines formations devraient être dispensées par des spécialistes appartenant à des institutions partenaires. Les crédits alloués à la formation professionnelle sont insuffisants. Il est difficile d'obtenir des stages qui souvent sont insatisfaisants car vides de toute substance.

NOS TROIS PROPOSITIONS :

1. élargir et renforcer la formation en-dehors du domaine strictement pédagogique, en impliquant les partenaires extérieurs
2. donner les moyens humains à chaque institution pour permettre un réel travail avec les partenaires extérieurs au sein des établissements.
3. dégager du temps qui permette aux personnes de se rencontrer afin d'apporter une réponse individualisée et adaptée à chaque situation.